Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20260117-2026_02-DE

COMMUNE DE CHANTELOUP
35150

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JANVIER 2026

****

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept janvier, à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.
Présents : 19
M. Vincent MINIER : Maire
Mme GOUR Christèle, M. LAURENT Yann, Mme JAUNY Manuela, M. JAFFRO Gérald : Adjoints
Mme CHATELLAIN Marie-Anne, M SIMONNEAUX Joseph, Mme ARHAN Patricia, M. TARDIF Christophe, Mme BUREL Nathalie, M. BOVI Hervé, Mme HARDY-VIGNON Laurence, M. LEFAIX André, Mme CADET Héléna, M. PRUNAULT Michel, Mme TRICOIRE Isabelle, M. GAREL Roger, Mme LE MINTER Laetitia (arrivée pour la délibération 2026-03), M. LEBRETON Gervais : conseillers municipaux

Absents excusés : 0

Nombre de votants : 19 Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 12/01/2026

Mme JAUNY Manuela prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Assistait en outre à la séance :
Mme LUCAS Véronique, Secrétaire Générale de Mairie de la Commune de Chanteloup.

****

2026-02 :
Projet de requalification de la rue des Cruaux : Amendes de police

Vu la délibération n° 2024-26 en date du 16 mai 2024 validant le programme des travaux et le lancement de la consultation de maitrise d'œuvre ;
Vu la délibération n° 2024-51 en date du 9 novembre 2024 confiant la maitrise d'œuvre au cabinet INFRACONCEPT ;
Vu la délibération n° 2025-30 en date du 14 juin 2025 validant la phase APD de ce projet.
Vu la délibération n° 2026-01 en date du 17 janvier 2026 validant le nouveau programme des travaux de ce projet en phase PRO.
La répartition du produit des amendes de police est régie par les articles R2334-10-11-12 du CGCT.
La répartition est faite par le Conseil départemental qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser. Les sommes allouées sont utilisées au financement des opérations d'aménagement/équipement en lien avec les transports ; les voies piétonnes ; la sécurité routière ; le stationnement et la circulation.
Considérant la volonté des élus de solliciter la subvention au titre des « amendes de police » pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix POUR :
- SOLLICITE le Département pour une subvention au titre des « amendes de police » dotation 2025, programme 2026.
- DONNE mandat au Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

****

Pour extrait conforme,
"Affaire inscrite à l'ordre du jour"
Le Maire, Vincent MINIER

Le Maire
Vincent MINIER
MAIRIE DE CHANTELOUP
ILLE-&-VILAINE